

## Des mesures agroenvironnementales territorialisées pour le Rhinolophe euryale dans la Vienne

Miguel GAILLED RAT & Olivier PRÉVOST

**Abstract:** Owing to their outstanding network of underground passages, the valleys of the Gartempe and the Anglin, in the department of Vienne (86), have rapidly been recognised as an area of very great interest for bats, as they are home to populations of national importance. Notably, amongst these species is the very rare Mediterranean Horseshoe Bat (*Rhinolophus euryale*) which occupies some of the natural cavities both in summer and winter. The presence of this species was a powerful argument for creating two Natura 2000 sites: the "Basse vallée de la Gartempe" (Lower Gartempe valley, 674 hectares) and "Vallée de l'Anglin" (568 hectares). The society "Vienne Nature" has been involved in the protection of these sites for many years and is currently in charge of drafting Policy Documents for these two Natura 2000 sites.

**Mots clés :** Rhinolophe euryale, *Rhinolophus euryale euryale* Blasius 1853, Natura 2000, mesures agroenvironnementales territorialisées, vallée de la Gartempe, vallée de l'Anglin, Vienne (France).

**Key words:** Mediterranean Horseshoe Bat, *Rhinolophus euryale euryale* Blasius 1853, Natura 2000, local agroenvironmental measures, Gartempe valley, Anglin valley, Vienne (France).

### STATUT DU RHINOLOPHE EURYALE

Au cours de ces cinquante dernières années, le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale* Blasius, 1853) est l'une des espèces de Chauves-souris qui a subi la plus forte régression en France. Le dérangement dans les cavités, l'utilisation des pesticides organochlorés ainsi que les campagnes de baguage réalisées dans les années 1970 en sont les principales causes [BROSSET *et al.*, 1988]. Le Poitou-Charentes est l'une des régions où ce déclin a été le plus marqué avec la quasi désertion du site abritant la plus importante population (grotte de Rancogne en Charente) ainsi que l'abandon de cinq autres sites [PRÉVOST, 2000a]. Actuellement absent des Deux-Sèvres, le Rhinolophe euryale est localisé en Charente et Charente-Maritime. Le département de la Vienne abrite aujourd'hui la population dite du "Haut-Poitou" qui inclut celle voisine de l'Indre et qui constitue l'un des cinq grands noyaux de France [NÉMOZ & BRISORGUEIL, 2008].

Dans la Vienne, la population est principalement localisée dans l'est du département, dans les vallées de la Gartempe et de l'Anglin. Ces deux vallées possèdent un important réseau de cavités naturelles qui jouent un rôle majeur pour la conservation des populations de Chiroptères. Deux d'entre elles, distantes de cinq kilomètres, abritent le Rhinolophe euryale.

### DESCRIPTION DES SITES

Ces vallées entaillent un plateau calcaire et présentent une mosaïque de milieux où alternent falaises (dont les plus hautes de la région Poitou-Charentes), pelouses calcicoles, boisements thermophiles de chênes pubescents ainsi qu'une vingtaine de grottes naturelles, dont celles régulièrement fréquentées par le Rhinolophe euryale : le puits de la Bossée et la grotte de Boisdichon.

#### Le puits de la Bossée

Aussi appelée aven de Mazaire, cette cavité est localisée sur la commune de Saint-Pierre-de-Maillé, au sein des falaises calcaires boisées surplombant la vallée de la Gartempe. Située au cœur d'une chênaie pubescente à Buis, son accès se fait par un puits. La grotte est composée de plusieurs salles auxquelles on accède par de petits boyaux et étroitures. Son développement est de l'ordre de 260 m.

Elle est connue de longue date par les spéléologues qui l'explorent depuis au moins un demi-siècle. De fait, il n'est pas exclu que la physionomie de la cavité ait évolué au cours du temps, notamment dans son développement, par des travaux de désobstruction. Ces modifications peuvent avoir eu une influence, positive ou négative selon leur nature, sur l'occupation par les chau-

ves-souris. Même si le puits de la Bossée n'est pas mentionné par BROSSET & CAUBÈRE [1959], la présence de chiroptères n'y est pas nouvelle comme en témoignent les fichiers du Centre de Recherches par le Bagueage des Populations d'Oiseaux (CRBPO) qui fournissent les informations de baguages dès 1955 [PRÉVOST, 2000b].

La présence du Rhinolophe euryale est mentionnée en avril 1990 avec la découverte d'un cadavre frais de femelle (Prévost, obs. pers.). L'occupation par une colonie est confirmée trois semaines plus tard grâce à l'observation d'une centaine de rhinolophes dans la grotte, mais la reproduction ne sera attestée qu'en 1998. De même, la présence hivernale n'avait pas été constatée jusqu'à ce qu'un spéléologue du Comité Départemental de Spéléologie (CDS) signale, en décembre 1997, la présence de nombreux rhinolophes dans la salle du "CO<sub>2</sub>". Pour des raisons d'accès et de sécurité (étroiture, poche de gaz), cette salle n'avait jamais été visitée lors des comptages [PRÉVOST, 2000b]. Outre la présence du Rhinolophe euryale, cette cavité abrite de manière régulière ou occasionnelle 11 espèces de chauves-souris.

En période hivernale, outre les espèces cavernicoles habituelles (effectif moyen total variant de 100 à 200 individus) on y trouve le Rhinolophe euryale, l'espèce dominante, qui occupe une

salle située au plus profond de la cavité avec des effectifs variant de 500 à 700 individus chaque hiver (fig. 1). Cette salle est composée d'une cheminée où se cantonne l'essaim principal de rhinolophes. Son accès est particulièrement difficile et le comptage annuel se fait grâce à la collaboration des spéléologues du CDS.

En période estivale (et notamment pour la mise bas), la colonie de Rhinolophe euryale se déplace et se cantonne dans une partie plus chaude de la cavité près de l'entrée. Un comptage à l'émergence en août 2004 a permis d'estimer la population à environ 1 400 individus (adultes et jeunes). Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*) utilisent également cette cavité pour la mise bas.

### La grotte de Boisdichon

La seconde cavité, localisée dans la vallée de l'Anglin, sur la commune d'Angles-sur-l'Anglin, a un faible développement mais possède une grande salle avec de nombreuses concrétions. Elle a une entrée principale (avec escalier et porte) et un puits débouchant dans un jardin privé. La grotte de Boisdichon fait l'objet d'un suivi hivernal depuis 1988 par Vienne Nature, ce qui a permis d'y observer dix espèces de Chauves-souris avec des effectifs oscillant entre 1 000 et

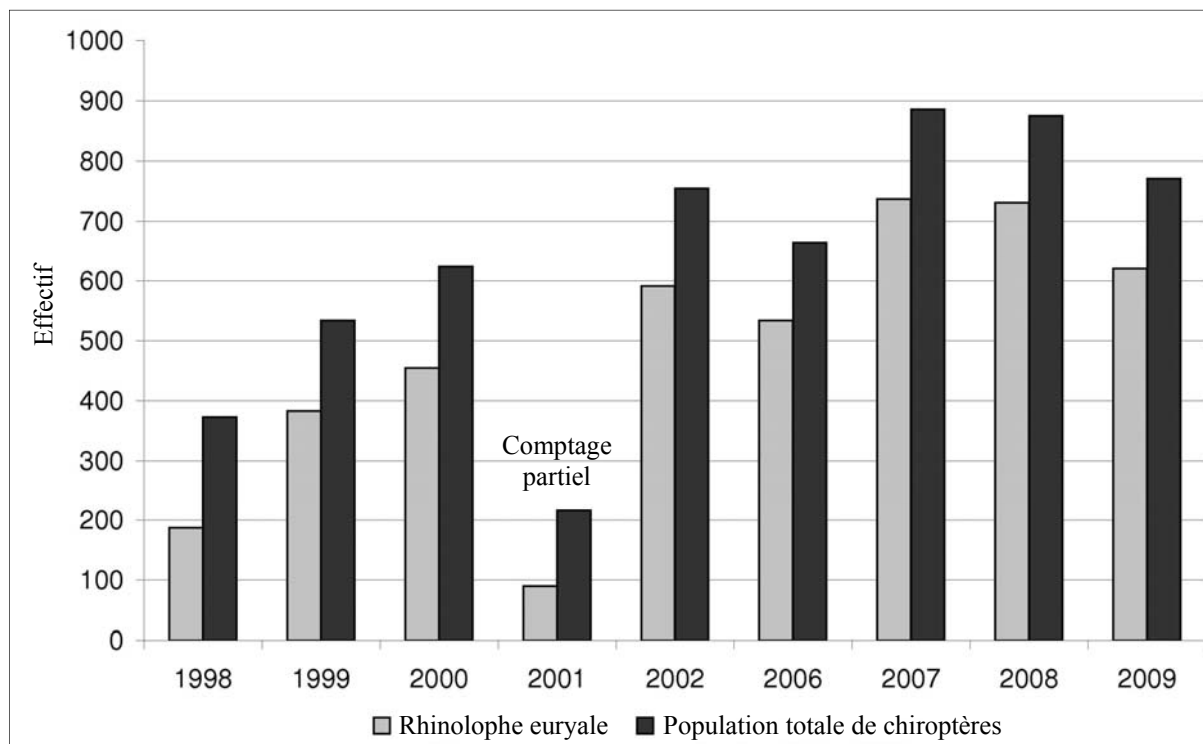


Fig. 1 – Évolution des effectifs hivernaux du Rhinolophe euryale dans le puits de la Bossée (Saint-Pierre-de-Maillé, Vienne) (Source : Vienne Nature)

1 600 individus depuis l'année 2000 (fig. 2). Le Rhinolophe euryale n'y est que très rarement observé (deux fois). En terme d'effectif, il s'agit actuellement du troisième site d'hibernation le plus important pour les Chiroptères en région Poitou-Charentes. Malgré la présence régulière d'un tas de guano important dans une des salles, aucun indice de reproduction n'avait été observé dans cette cavité [PRÉVOST, 2000c]. Ce n'est qu'au cours de l'été 2000 que la reproduction du Rhinolophe euryale est confirmée dans cette cavité [PRÉVOST, 2000d]. Depuis, une colonie d'environ 400 individus s'y reproduit chaque année.

### MESURES DE PROTECTION DES GÎTES

Dès la découverte de l'intérêt majeur que pouvaient constituer ces cavités pour la conservation du Rhinolophe euryale (et pour les autres espèces), l'association Vienne Nature a œuvré pour la mise en place de mesures de protection. En effet, ces deux grottes étaient régulièrement fréquentées par le public qui venait y contempler les concrétions lors d'exercices de secours organisés par les pompiers et d'activités spéléologiques. Pour l'une d'elles, localisée au sein d'un hameau, un panneau indiquait l'entrée de la grotte

et il arrivait aux habitants du hameau de mettre le feu à une botte de paille pour éclairer l'intérieur de la grotte. Ces dérangements à répétition constituaient une menace constante pour les chiroptères qui hibernaient dans cette cavité et interdisaient toute reproduction. Il devenait donc urgent de mettre en place des mesures de préservation adaptées à cette situation.

Au printemps 1990, l'une des premières mesures est de constituer un dossier afin de solliciter le conservatoire des espaces naturels du Poitou-Charentes pour engager des procédures d'acquisition ou de location auprès des propriétaires. Ces démarches resteront vaines sans l'accord des propriétaires, tout comme les projets d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope déposés en 1992, avec l'accord du CDS, auprès des services de l'État (DRAE à l'époque). En 1998, Vienne Nature propose la création d'un site Natura 2000 incluant les deux vallées et intégrant les cavités décrites précédemment. À notre grande surprise, seule la vallée de l'Anglin est conservée au sein d'un périmètre Natura 2000 nommé "Vallée de l'Anglin" (568 ha). Toute la partie concernant la vallée de la Gartempe a disparu au cours des consultations administratives successives !

Malgré tout, les démarches de concertation entreprises pendant les années 1990 commencent à porter leurs fruits au début des années 2000.

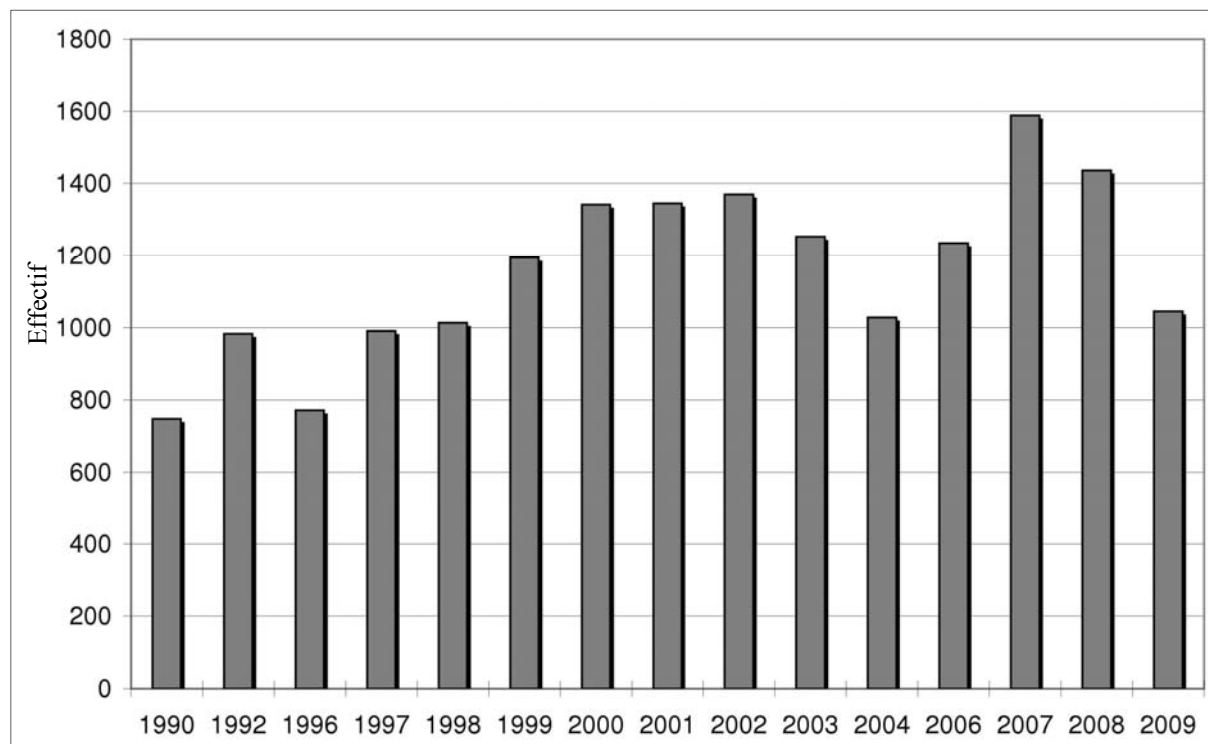


Fig. 2 – Évolution des effectifs hivernaux de chiroptères dans la grotte de Boisdichon (Angles-sur-l'Anglin, 86) (Source : Vienne Nature)

Un nouveau site Natura 2000, entièrement dévolu au Rhinolophe euryale, est proposé et validé dans la vallée de la Gartempe. À partir des connaissances de l'époque, le périmètre du site inclut les territoires de chasse potentiels du Rhinolophe euryale dans un rayon de deux kilomètres autour de la colonie de parturition [PRÉVOST, 2000e]. Ce nouveau site, d'une surface de 674 ha et nommé "Basse vallée de la Gartempe", est distant de moins de cinq kilomètres de celui de la vallée de l'Anglin (fig. 3).

À la même période, le CDS de la Vienne entreprend la fermeture des cavités pour en limiter l'accès. Le puits de la Bossée est muni d'un périmètre grillagé en 2003 (le Minioptère de Schreibers y ayant déjà été observé) alors qu'une grille avec des barreaux horizontaux est installée en 2005 à l'entrée principale de la grotte de Boisdichon. Parallèlement à la fermeture des cavités, le CDS définit des périodes de fréquentation pour les activités spéléologiques en interdisant l'accès aux cavités pendant la période de présence des colonies de mise bas du Rhinolophe euryale ou en interdisant l'accès aux zones d'hibernation (salle au CO<sub>2</sub> du puits de la Bossée).

À partir de 2006, l'élaboration des documents d'objectifs des deux sites Natura 2000 est engagée par la DIREN, ce qui permet d'entreprendre de nouvelles démarches de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

### MESURES DE GESTION SUR LES TERRITOIRES DE CHASSE

Les principales causes de régression des chiroptères sont d'une part la destruction de leur gîte, en hiver ou en été, et d'autre part la disparition de leur territoire de chasse liée à la modification des pratiques agricoles. Si la fermeture des gîtes (et donc leur protection partielle) a été réalisée pour les deux cavités principales par le CDS, rien n'avait encore été proposé pour le maintien des territoires de chasse. Ceux qu'utilisent le Rhinolophe euryale sont composés de formations arborées de feuillus comme notamment les boisements bordés de prairies ou de pelouses et les pré-bois ou les haies. Le Rhinolophe euryale utilise les éléments linéaires du paysage pour se déplacer. La caractérisation des habitats de chasse potentiellement favorables à l'espèce, à partir du référentiel décrit par le groupe chiroptères de la SFEPM [BARATAUD, 2002], est réalisée dans un rayon de deux kilomètres au-

tour des deux colonies de reproduction. Cependant, les études récentes réalisées dans le Sud de la France montrent que ce Rhinolophe chasse principalement dans un rayon de dix kilomètres autour de son gîte [NÉMOZ & BRISORGUEIL, 2008]. Par conséquent, pour l'élaboration des documents d'objectifs des deux sites, il est important de définir des actions concernant le maintien et la gestion de territoires de chasse favorables à l'espèce en proposant des Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées (MAET) bien au-delà des périmètres des sites Natura 2000.

La première possibilité est de proposer une extension des périmètres des deux sites Natura 2000 de manière à y intégrer les territoires de chasse. L'avantage d'une telle démarche est d'avoir un périmètre officiel reconnu par l'État, et surtout par l'Europe au sein de laquelle la France a un devoir de résultat. Les inconvénients sont d'une part les démarches administratives longues et fastidieuses, nécessitant une consultation des établissements publics de coopération intercommunale, et d'autre part l'opposition pouvant naître de certains acteurs locaux encore très suspicieux envers la démarche Natura 2000. De plus, l'extension des périmètres ne garantit pas la mise en œuvre d'actions de gestion puisque ces dernières restent volontaires. Beaucoup d'énergie risque d'être dépensée sans aucune garantie de résultat.

Nous avons donc opté pour une autre démarche plus souple. Nous avons choisi de proposer aux acteurs locaux, en particulier aux agriculteurs et aux services de l'État (direction régionale de l'environnement et direction régionale de l'agriculture et de la forêt) un périmètre éligible aux MAET englobant les deux sites Natura 2000 ainsi que les corridors biologiques permettant leur jonction. Il a été mis en avant l'existence probable d'échanges entre les populations des deux cavités grâce aux corridors biologiques constitués par les vallées et les linéaires boisés reliant ces deux sites. Nous sommes ainsi passés d'une surface éligible à la MAET de 1 242 ha (surface des deux sites Natura 2000) à plus de 3 330 ha dont plus de 70 % en Surface Agricole Utile [GAILLEDROT & OLLIVIER, 2009]. Toutefois, ce périmètre éligible à la MAET n'est pas reconnu de manière officielle par l'Europe, en tout cas pas de la même manière que s'il s'agissait d'un site Natura 2000, ce qui peut constituer un inconvénient. De plus ce périmètre doit être proposé et validé chaque année en Commission Régionale de l'AgroEnvironnementale (CRAE).

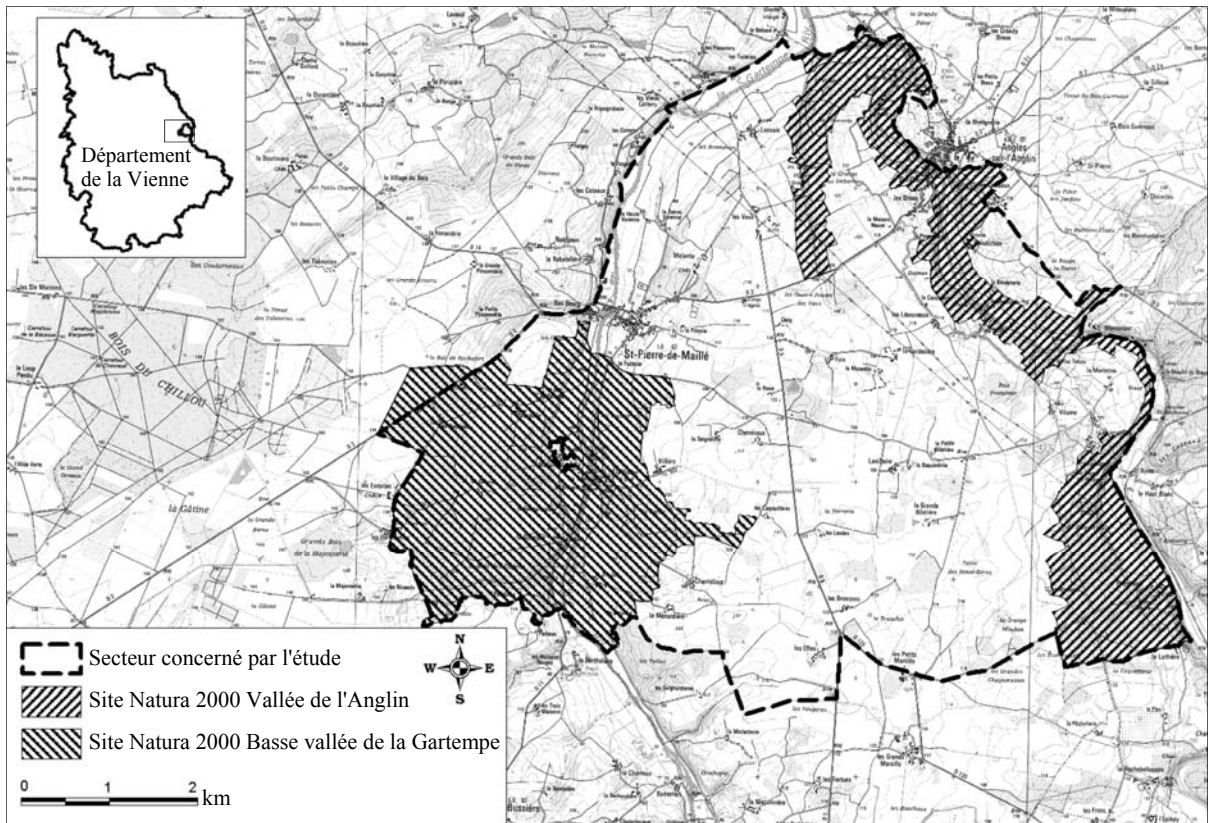


Fig. 3 – Localisation des sites Natura 2000 "Basse vallée de la Gartempe" et "Vallée de l'Anglin"

Mais l'avantage de cette démarche est d'avoir obtenu l'adhésion de la profession agricole locale, permettant ainsi de mettre en place rapidement des actions concrètes.

Au sein de ce périmètre, les pratiques agricoles sont très variées. De grandes cultures céréalières sont localisées majoritairement sur le plateau entre les deux vallées. Des jachères sont présentes en périphérie des grandes cultures, au niveau des lisières boisées ou en secteur de bocage. Certaines d'entre elles, notamment sur la commune d'Angles-sur-l'Anglin, sont de vieilles jachères (de plus de dix ans) particulièrement attractives pour les insectes et par conséquent pour les Chiroptères. Les vallées sont dominées par les surfaces enherbées de type prairie où se concentrent les activités d'élevage. Les mesures proposées dans la MAET ont comme principal objectif de maintenir une agriculture diversifiée (polyculture et élevage) permettant de conserver un équilibre entre biodiversité et exploitation agricole. Onze mesures sont proposées comme par exemple : la limitation de la fertilisation azotée sur les prairies, la reconversion de terres arables en prairies, le maintien des jachères, la gestion des pelouses, la création et l'entretien de zones de régulation écologiques, la gestion des

haies et des arbres isolés [GAILLEDROT & OLLIVIER, 2009].

Après la validation du périmètre et des mesures par la CRAE, 7 exploitations sur les 22 du périmètre ont souhaité monter un dossier de MAET pour la campagne 2009. Ce sont 98 ha de prairies et de jachères ainsi que plus de 9 500 m de haies qui ont bénéficié de ces mesures. D'autres agriculteurs nous ont fait part de leur souhait de contractualiser une MAET lors des prochaines campagnes.

Lors du diagnostic, il est fortement recommandé aux contractants qui utilisent des produits à base d'ivermectine, hautement toxique pour les insectes coprophages (nourriture pour certaines chauves-souris), de leur substituer des molécules telles que la moxydectine. Celle-ci possède un spectre très large et son impact est moindre sur l'environnement tout en permettant de conserver les troupeaux dans un bon état sanitaire.

## CONCLUSION

Le Rhinolophe euryale est l'une des chauves-souris les plus rares de la région Poitou-Charentes. Depuis la découverte d'importantes colonies dans l'Est du département de la Vienne,

de nombreuses actions de protection, d'aménagement, de gestion et de concertation ont été mises en place avec l'ensemble des acteurs locaux grâce au réseau Natura 2000.

Le département de la Vienne a une responsabilité vis-à-vis de la conservation de cette espèce car, avec la colonie récemment découverte dans la vallée de la Creuse (Indre) [GRESSETTE, 2008], à moins de dix kilomètres de celles de la Vienne, il abrite l'un des cinq grands noyaux de la population française du Rhinolophe euryale [NÉMOZ & BRISORGUEIL, 2008].

La proposition d'étendre le périmètre éligible aux MAET, sans augmenter le périmètre des sites Natura 2000, nous paraît être un bon compromis pour la mise en place d'actions permettant d'agir sur les territoires de chasse fréquentés par les chiroptères tout en obtenant l'adhésion des acteurs locaux et plus particulièrement celle du monde agricole. Il reste à savoir si ces mesures suffiront à maintenir des paysages attractifs pour le Rhinolophe euryale.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARATAUD M., 2002. – *Étude des habitats de chasse potentiels du Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum) autour de colonies de mise bas*. Groupe Chiroptères National, SFPEM, 7 p.
- BROSSET A., BARBE L., BEUCORNU J.-C., FAUGIER C., SALVAYRE H. & TUPINIER Y., 1988. – La raréfaction du Rhinolophe euryale, *Rhinolophus euryale* Blasius, en France. Recherche d'une explication. *Mammalia*, **52** (1) : 100-122.
- BROSSET A. & CAUBÈRE B., 1959. – Contribution à l'étude écologique des chiroptères de l'Ouest de la France et du Bassin parisien. *Mammalia*, **23** : 180-238.
- GAILLED RAT M. & OLLIVIER D., 2009. – *Mesure Agroenvironnementale Territorialisée des sites Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » et « Basse Vallée de la Gartempe » – Campagne 2009*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 68 p.
- GRESSETTE S., 2008. – *Suivi de l'occupation des grottes par les chauves-souris – Suivi 2008 de la population de rhinolophe euryale. Le Bois des Roches, commune de Pouligny-Saint-Pierre (Indre)*. Cons. Pat. Nat. Région Centre, 20 p. + annexes.
- NÉMOZ M. & BRISORGUEIL A., 2008. – *Connaissance et conservation des gîtes et habitats de chasse de trois chiroptères cavernicoles : Rhinolophe euryale, Murin de Capaccini, Minioptère de Schreibers*. SFPEM, Paris, 105 p.
- PRÉVOST O., 2000a. – Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale* (Blasius, 1853). In *Atlas préliminaire des chauves-souris du Poitou-Charentes*. Poitou-Charente Nature, Poitiers, 96 p.
- PRÉVOST O., 2000b. – *Protection de l'Aven de Mazaire ou Puits de la Bossée – Saint Pierre de Maillé (86)*. Vienne Nature, Poitiers, 16 p.
- PRÉVOST O., 2000c. – *Protection de la grotte de Boisdichon – Angles sur Anglin (86)*. Vienne Nature, Poitiers, 16 p.
- PRÉVOST O., 2000d. – Une nouvelle colonie de Rhinolophe euryale dans la Vienne. *Plecoctus*, **10** : 1.
- PRÉVOST O., 2000e. – *Directive Habitats Natura 2000. Proposition de site potentiel d'intérêt communautaire : Basse vallée de la Gartempe*. Vienne Nature, Poitiers, 29 p.

Miguel GAILLED RAT  
Vienne Nature  
14 rue Jean Moulin  
86240 FONTAINE-LE-COMTE  
mgailledrat.vn@wanadoo.fr

Olivier PRÉVOST  
Vienne Nature  
14 rue Jean Moulin  
86240 FONTAINE-LE-COMTE  
ol.prevast@free.fr